

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

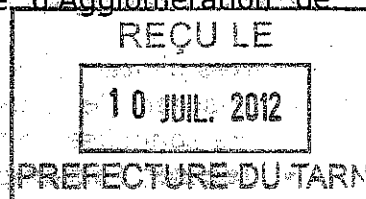
SÉANCE DU 3 JUILLET 2012 À 18 HEURES 30

N° 2 - 118 / 2012 : POINT CHANCES POUR ENTREPRENDRE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

L'An Deux Mille Douze, le 3 juillet 2012

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 3 juillet 2012 à 18 Heures 30 en séance publique, sur convocation de Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : monsieur Philippe BONNECARRÈRE
 Secrétaire : monsieur Claude JULIEN



Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Christine DEVOISINS, Jean-Michel BOUAT, Monique HUBERT, Geneviève PARMENTIER, Stephen JACKSON, Michel FOURNIALS, Pierre DOAT, Sarah LAURENS, Thierry GINESTET, Robert GAUTHIER, Jean-Claude De LAPANOUSE, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, Claude JULIEN, Félix TORRÈS, Thierry ASTOULS, Anne-Marie ROSÉ, Thierry DUFOUR, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Robert BOUDES, Viviane COMBES, Michel DELPOUX, Serge NEAU, Jean-Philippe ROQUES.

Membres suppléants votants : Mesdames, Messieurs, Michel FRANQUES, Christelle GUILLAUMOT, Daniel GAUDEFRY, Jean ESQUERRE, Alain LONG, Jean-Charles BALARDY, Thierry MALLÉ,

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, Messieurs, Pascal LAMESLE, Marie-Claude DURAND, Robert PAGGI, Claude COSTES, David KOWALCZYK, Eliane CARLES, Jean MAURIÈS.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Olivier BRAULT, Patrick GARNIER, Michèle BARRAU-SARTRES, Louis BARRET, Naïma MARENGO, Dominique BILLET, Paul JUAREZ, William NION, Gérard POUJADE, Bruno LADOUCETTE, Philippe HEIM, Michel TRÉBOSC.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Gisèle DEDIEU, Françoise LARROQUE, Laurence PUJOL, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Frédéric ESQUEVIN, Marie-Louise AT, Bernard GILABERT, Marie-France DE TRUCHIS, Claude DEUTSCHMEYER, Michel ALBARÈDE, Françoise LESCURE, Jean-Marie COUDERC, Gérard FABRE, Jean-Michel DOUREL, Alain GRIMAL, Michel ANDRAL, Francine ALARY, Noël RAMON, Anne ROUMEGAS-PORCHE, Benoît DELERIS, Jean-Charles BORGOMANO, Monique MILHAU, Blandine THUEL, Marc DE GUALY, Dominique BALOUP, Emmanuelle VIEILLEDENT.

Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 41

Votants (titulaires, suppléants votants) : 34

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 3 JUILLET 2012

N° 2 - 118 / 2012 : POINT CHANCES POUR ENTREPRENDRE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

Pilote : Développement Économique, Enseignement Supérieur et Recherche

Autre service concerné : Finances et Budget

Monsieur Robert GAUTHIER, rapporteur

La communauté d'agglomération de l'Albigeois a souhaité recourir aux acteurs de son territoire pour favoriser la création d'entreprises ; elle est, à ce titre, devenue membre associé de Point Chance et également membre du conseil d'administration.

Le Point Chance pour Entreprendre est un dispositif d'accueil, d'accompagnement et de suivi post-crédation de porteurs de projet en création d'entreprise.

Trois axes d'intervention caractérisent l'action du Point Chances pour Entreprendre :

- assurer, le plus en amont possible de la création, un accueil permanent et personnalisé de tout porteur de projet,
- réaliser l'accompagnement du porteur de projet, du stade de l'idée à celui de la création effective de son entreprise,
- effectuer un suivi post-crédation des créateurs afin de favoriser la pérennité de l'activité, spécialement les créateurs bénéficiaires du RSA et des femmes Créatrices (en collaboration avec la Délégation Départementale aux Droits des Femmes - Préfecture du Tarn).

Les diverses actions menées par cette association sont décrites ci-après :

1. Accompagnement à la création d'entreprise

a. L'accueil des porteurs de projets

Point Chances pour Entreprendre assure la tenue de permanences et accueil sur rendez-vous gratuitement tout porteur de projet de création d'entreprise.

b. Un accompagnement personnalisé

L'accompagnement du porteur de projet dans les différentes étapes du parcours de création a pour objectif de valider le projet de création. Cela va de l'analyse cohérente homme/projet à l'aide à l'élaboration et suivi administratif des dossiers d'aides à la création. Durant cet accompagnement, une attention particulière est portée à la situation sociale, personnelle du porteur de projet avec une mise en relation éventuelle avec les services compétents.

2. Suivi post-crédation des entrepreneurs

Trois axes d'intervention sont proposés au créateur :

- La mise en place des outils de gestion de base
- L'organisation et la réalisation d'un suivi dans la durée
- La prise de rendez-vous réguliers avec le créateur.

3. Mise en relation.

Dans une logique de réseau le Point Chances pour Entreprendre propose un accès à un réseau de partenaires spécialisés, à même d'apporter des réponses concrètes et adaptées à chaque situation particulière.

En 2010, ce sont 417 projets qui ont été accompagnés pour 119 emplois générés. 27 % des projets se sont concrétisés dont 42 % sur l'Albigeois. Les activités principales se trouvent dans le commerce et les professions libérales. La « part de marché » albigeoise en termes de nombre de projets accompagnés est comprise, selon les années, entre 40 et 50%.

Aussi, je vous propose:

- D'attribuer une subvention 2011 de 23 000 Euros, identique en montant à celle allouée au titre de l'exercice 2010
- D'autoriser Monsieur le président à signer tout acte afférent à cette opération.

Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis du bureau communautaire en date du 12 juin 2012,

VU le projet de convention ci annexé,

CONSIDERANT l'intérêt pour le développement économique de la communauté d'agglomération de l'Albigeois de disposer d'un outil efficace pour la création et l'accompagnement de micro-entreprises ou de Très Petites Entreprises (TPE)

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

ATTRIBUE une subvention de fonctionnement pour l'année 2011 d'un montant de 23 000 (vingt trois mille) euros à l'association "POINT CHANCE POUR ENTREPRENDRE", sise Maison de l'économie, 1 avenue Général Hoche, 81012 Albi Cedex 9.

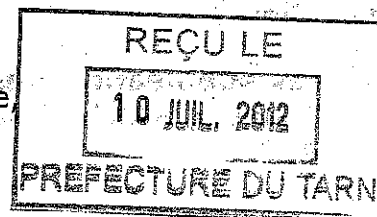
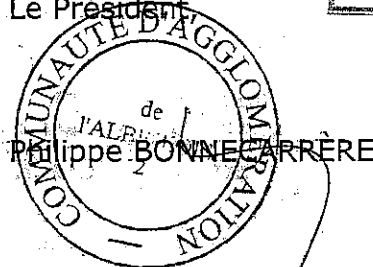
APPROUVE la convention ci-annexée fixant les conditions de son attribution.

DIT QUE les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

AUTORISE monsieur le président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois à signer la convention annexée, accomplir toutes les formalités nécessaires à cette opération et à signer tous les actes y afférents.

Pour extrait conforme
Fait le 3 juillet 2012,

Le Président



Convention pour l'attribution d'une subvention à POINT CHANCES pour Entreprendre 2011

Entre

La communauté d'agglomération de l'Albigeois, représentée par son président, **Monsieur Philippe BONNECARRÈRE**, dûment habilité par délibération du conseil communautaire en date du 3 juillet 2007;

Ci-après dénommée "l'Agglomération",

Et

L'association **POINT CHANCES pour Entreprendre**, régie par la loi du 1er juillet 1901, déclarée en Préfecture du Tarn le 22 décembre 2006 sous le n° W811000838, représentée par **Madame Maryline LHERM**, présidente, dûment habilitée par délibération de l'assemblée générale constitutive en date du 21 décembre 2006.

Ci-après dénommée "l'Association"

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1er : Objet de la convention

La présente subvention est attribuée pour :

⇒ L'Opération **POINT CHANCES pour Entreprendre** :

- ◆ Un accueil permanent et personnalisé de tout porteur de projets.
- ◆ Un accompagnement depuis le stade de l'idée à celui de la création de l'entreprise.
- ◆ Un suivi post création afin de favoriser la pérennité de la nouvelle entreprise.
- ◆ Un travail en partenariat avec d'autres structures (Maison Commune Emploi Formation de Gaillac et Carmaux, réseau EGEE, DDTEFP,
- ◆ Des actions spécifiques pour les créateurs bénéficiant du RMI et pour mieux connaître la démarche auprès des banques.
- ◆ Une action sur la mobilisation des jeunes porteurs de projet sur la culture d'entreprise et à la démarche auprès de la banque.

En 2010, Point Chances aura ouvert 417 dossiers, contribué à la création/reprise d'entreprises pour un total de 119 emplois, pour partie créés sur le territoire albigeois.

Article 2: Montant de la subvention

Pour permettre à l'Association de mener à bien les actions définies dans l'article 2, la communauté d'agglomération de l'Albigeois versera à l'Association, au titre de l'exercice 2011 une subvention de **23 000 € (vingt-trois mille euros)**.



Il est expressément convenu que cette subvention n'est pas tacitement renouvelable. Toute demande de subvention au titre d'un nouvel exercice devra être adressée au moyen du dossier établi par la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Article 3 : Modalités de versement de la subvention

Le versement de la subvention prévue à l'article premier ne pourra être effectué qu'après transmission de la délibération du conseil communautaire, approuvant la présente convention, au contrôle de légalité et signature de la présente convention. Le versement s'effectuera en une seule fois.

Article 4 : Compte rendu financier et d'activités

L'Association transmettra à la communauté d'agglomération de l'Albigeois le compte de résultats et le bilan certifié du dernier exercice clos avant le **31 juillet 2012**. Ces documents seront certifiés par le président de l'Association ou par le commissaire aux comptes (associations recevant plus de 153 000 € de subventions publiques).

Ils seront accompagnés du rapport d'activités complet, détaillant les actions menées en 2011, le nombre de jeunes porteurs de projet ayant intégré le dispositif, les moyens humains et logistiques mis en œuvre par l'association, les résultats constatés avec la liste des projets et porteurs de projets précisant, pour chacun, leur coordonnées, le type d'activités, la localisation, le nombre d'emplois créés, avec un focus particulier sur les projets albigeois.

En cas de non-transmission de ces pièces dans les délais, la communauté d'agglomération de l'Albigeois :

- pourra, jusqu'à exécution complète de l'obligation de transmission, suspendre le versement des subventions éventuellement attribuées au titre de l'exercice 2011 ou ne pas donner suite aux demandes nouvelles,
- demander le remboursement de la subvention prévue par la présente convention, si besoin par voie juridictionnelle.

Article 5 : Non réalisation de l'objet de la subvention

En cas de non réalisation ou de réalisation partielle de l'objet de la subvention défini à l'article 2, la communauté d'agglomération de l'albigeois demandera le remboursement total ou partiel de la subvention attribuée.

En cas de remboursement partiel, le montant du remboursement sera calculé au prorata de la réalisation de l'objet de la subvention.

Article 6 : Cession de la subvention

La subvention est attribuée à l'Association en considération de la demande qu'elle a formulée.

La subvention ne pourra donc pas être reversée pour quelque raison que ce soit à d'autres personnes ou groupements distincts de l'Association bénéficiaire.

Cette cession irrégulière entraînerait la résiliation de plein droit de la présente convention avec l'obligation de restituer les sommes en litige.

Article 7 : Activité de l'Association

L'Association s'engage à respecter la présente convention. Elle autorise la communauté d'agglomération de l'Albigeois à effectuer tout contrôle que cette dernière jugera utile en la matière, notamment de demander des justificatifs d'utilisation de la subvention attribuée.

L'Association s'engage à mentionner le concours de la communauté d'agglomération de l'Albigeois sur tous les documents de communication et à l'enregistrer dans ses comptes conformément aux règles en vigueur.

Article 8 : Résiliation

En cas de non-respect des présentes par l'Association et, notamment, d'utilisation irrégulière de la subvention attribuée, la communauté d'agglomération de l'Albigeois se réserve le droit d'en demander le remboursement, si besoin par voie juridictionnelle.

Fait à Albi, le

Pour la communauté
d'agglomération de l'Albigeois,
Le président

Pour l'Association POINT CHANCES
pour ENTREPRENDRE,
La présidente,

Philippe BONNECARRÈRE

Maryline LHERM

